

Conseil d'administration Séance plénière n° 263

du 7 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	7

Conseil d'administration Séance plénière n° 263

du 7 octobre 2021

Diffusion

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 7 octobre 2021

(prévu à 16h, à la suite du comité de bassin du même jour)

<https://us06web.zoom.us/j/83247473932>

ID de réunion : 832 4747 3932

Ordre du jour

pour délibération du CA : D
pour information : I

PROGRAMME

Révision du 11^e programme à mi-parcours D

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous. Je souhaite saluer en particulier les nouveaux élus de notre conseil d'administration qui ont été désignés ce matin au comité de bassin :

- Mme Bernard, vice-présidente de la région Pays de la Loire ;
- M. Bridet, vice-président de la région Centre-Val de Loire ;
- Mme Rousset, conseillère départementale de Haute-Loire.

Lors de notre prochaine séance du 4 novembre, dans la suite de ces sujets d'élection, nous aurons à élire un nouveau vice-président puisque M. Albert a été élu ce matin président de la commission Programme et qu'il avait déclaré qu'il ne cumulera pas les deux mandats. Puis, nous aurons aussi à élire le président de la commission des Aides.

RÉVISION DU 11^E PROGRAMME À MI-PARCOURS

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Notre unique point à l'ordre du jour est la révision du 11^e programme à mi-parcours, avec deux délibérations à adopter. Y a-t-il une présentation qui est prévue ?

M. GUTTON :

Comme nous avons voté unanimement ou presque lors du dernier conseil d'administration et que nous avons à nouveau débattu ce matin, nous n'avons pas prévu de présentation.

Peut-être que M. Deguet souhaiterait nous réexpliquer son vote une dernière fois ?

M. DEGUET :

Je rappelle que je propose une procédure d'allègement : supprimer ce retour devant le conseil d'administration, à la suite du vote de l'avis conforme par le comité de bassin.

M. GUTTON :

Nous avons vérifié juridiquement, nous ne pouvons pas le faire. Par ailleurs, l'histoire nous a démontré - M. Méry s'en souvient - qu'entre le premier conseil d'administration et le deuxième, les votes peuvent différer. C'est ce dernier vote qui l'emportera sur la décision finale.

Mme la Présidente :

Sauf déclaration préalable en salle, je vous propose de mettre au vote la première délibération.

- *Adoption de la révision du 11^e programme d'intervention 2019-2024.*
- **Adoptée à la majorité (18 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-76 du 7 octobre 2021.

M. GUTTON :

Le programme est très largement voté. Je rappelle que la commission Programme dorénavant présidée par M. Albert va continuer ses travaux dans les semaines qui viennent pour finaliser les

fiches-actions, mais une grande partie a d'ores et déjà été faite. Il reste quelques points plus délicats à traiter. Cela permettra aux services de l'Agence de l'eau, après le dernier vote du conseil d'administration sur ces fiches-actions, de mettre en œuvre le programme dès le 1^{er} janvier et en réalité un peu avant puisqu'il faudra que nous commencions à informer les porteurs de projets des modifications qui auront été apportées au 11^e programme d'intervention.

Mme la Présidente :

Nous passons au vote de la deuxième délibération sur les redevances.

M. GUTTON :

Je rappelle qu'il y a un volet « recettes » et un volet « dépenses ».

Le conseil d'administration a voté le volet « recettes » en juillet et le volet « dépenses » le mois dernier. C'est par souci de régularité que notre service juridique a proposé deux délibérations. En réalité, les deux délibérations constituent l'équivalent de ce qui a été voté conforme par le comité de bassin. Vous vous souvenez que le conseil d'administration a délibéré deux fois. C'est la conversion de ces délibérations en décision définitive du conseil d'administration.

Qui s'abstient sur le volet « recettes » ?

M. DEGUET :

C'est compliqué et bizarre de ne pas voter la même chose les deux fois. Nous avons expliqué clairement que nous étions contre les redevances mais que nous avons un vote global d'abstention. C'est compliqué de voter deux choses différentes en comité de bassin et au conseil d'administration. Néanmoins, cela ne changera pas grand-chose. De toute façon, tout le monde a bien compris notre message.

M. GUTTON :

Nous reprenons le vote. Qui s'abstient sur le volet « recettes » ? Il n'y a pas d'abstention. Qui est défavorable ? Nous avons cinq voix défavorables. Toutes les autres voix sont favorables.

- 11^e programme d'intervention 2019-2024. *Redevances.*
- **Adoptée à la majorité (21 voix pour, 5 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-77 du 7 octobre 2021.

M. GUTTON :

Sur ce volet « recettes », je l'avais dit, il était important que la décision soit prise avant la fin du mois d'octobre. Cela permettra de la mettre en œuvre dès la fin de cette année pour les recettes de l'année prochaine.

Mme la Présidente :

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

M. GUTTON :

Pour votre information, Mme la Présidente, nous avons déplacé le prochain comité de bassin qui était prévu le 2 décembre, mais qui était un jour du Comité national de l'eau, pour l'avancer au 23 novembre. Ce serait l'occasion à la fois d'examiner le programme de surveillance du bassin pour les six prochaines années, qui doit être approuvé avant la fin de l'année, mais également de pouvoir avoir le débat que nous avons évoqué ce matin autour du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique. Nous essayerons d'organiser avec les services de l'Agence, avec M. Brulé et M. Locqueville, avec les compétences qui existent au sein du comité de bassin des tables rondes ou des ateliers. Il faut que nous trouvions un mode de fonctionnement qui permette de

contribuer à la commande qui nous sera passée par les deux ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture.

Je ne sais pas si la réunion du comité de bassin se tiendra en présentiel uniquement. Je me tournerai vers M. Burlot pour la réponse.

Je pense qu'il serait important qu'à un moment donné nous puissions réunir à nouveau le comité de bassin avec plus de présentiel. Nous voyons bien la difficulté de mener de front du distanciel et du présentiel. Nous avons déjà réfléchi à ce sujet et certaines et certains d'entre vous ont proposé d'avoir de temps en temps des réunions uniquement en présentiel, et de permettre le distanciel pour les autres réunions.

Je considère qu'il est important que nous puissions, à certains moments, nous retrouver tous ensemble. Nous avons vu que même au sein de certains collèges ou sous-collèges, des membres ne se connaissent pas encore directement et n'étaient passés que par les outils distanciels.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Nous n'allons pas prolonger les débats inutilement. Bonne fin de journée à vous et merci encore pour vos investissements dans nos sujets.

M. DEGUET :

Ai-je bien noté que le président du comité de bassin appelait le comité scientifique « conseil scientifique » ? Je le note avec plaisir...

M. GUTTON :

Je relirai le compte rendu pour reprendre le terme adapté.

M. DEGUET :

De toute façon, il l'a écrit dans sa déclaration. Maintenant, c'est trop tard. Il l'appelle « conseil ».

M. GUTTON :

C'est un débat terminologique. Comme le dit à juste titre Valéry Morard, M. Burlot, pendant cette période, n'était pas au bureau, donc il n'a pas vraiment assisté à toutes nos discussions. Il faut que je puisse avoir les échanges nécessaires avec lui. Je ne pouvais pas le faire avant ce comité de bassin puisqu'il n'était qu'un candidat. Il a donc présidé ce comité de bassin sans préparation. Il faut que nous puissions en discuter ensemble. Comme il l'a dit, il fera rapidement un bureau. Merci à tous ceux qui sont en visioconférence et à très bientôt.

La séance est levée à 16h25.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du jeudi 7 octobre 2021
(à 16h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise
A	M. ALEXANDRE Thierry		
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme BARRE Florence	VISIO	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	Mme ENGSTROM Régine	VISIO	
P	Mme GALLIEN Cécile	VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. GARCIA Pierre		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	VISIO	
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	Mme HAAS Betsabée	VISIO	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme LAMOUR Marguerite		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	VISIO	
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	
A	M. MARQUES Rémy		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. POIRIER Fredy	VISIO	
P	Mme RAPOSO Sophie	VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELIER Guillaume		
R	M. SPECQ Bertrand R. par M. WICKER B.	SIGNÉ	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. VALLÉE Mickaël		
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	26

Présents : 23
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 3
Absents : 11

Quorum 1 / 2 de 38 = 19

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
A	M. DINGREMONT Benoît	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ